

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
SEANCE DU 27 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-sept avril** à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 21 avril 2023, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents : Christelle PEPIN, Thierry ROUX, Jaouad MARBOH

Représentés par pouvoir : Dominique DESFOUR, Christian RIOU, Alain MILON, Sylvie CORDIER, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2023_63

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal de ses décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 listées en annexe du présent rapport.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ces décisions du Maire.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE
EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

DECISION N°	OBJET DE LA DECISION
2023_03_01	Conclusion d'une modification contractuelle n°1 au marché Fournitures de carburants passé avec SADO INTERMARCHE (domiciliée à SORGUES), augmentant le montant maximum du marché de 5 040 € TTC et portant ainsi ce montant maximum à 59 040 € TTC. Les autres clauses du marché sont inchangées
2023_03_02	Signature d'une convention de formation avec le groupement d'intérêt public formation et insertion professionnelle (GIP-FCIP) de l'académie d'Aix-Marseille (domiciliée à AIX EN PROVENCE) pour une formation dont le thème est validation des acquis de l'expérience BTS économie sociale et familiale pour un agent de la Ville, moyennant la somme de 250 € TTC pour la durée de notification de recevabilité à savoir 3 ans
2023_03_03	Signature d'une convention de formation avec ODF (domiciliée à ORANGE) pour une formation dont le thème est Habilitation électrique BS initial niveau non électricien prévue les 9 et 10 mai 2023 pour un agent moyennant la somme de 275 € TTC
2023_03_04	Signature d'une convention de formation avec ODF (domiciliée à ORANGE) pour une formation dont le thème est Travail en hauteur - port du harnais prévue le 22 mai 2023 pour un agent moyennant la somme de 141 € TTC
2023_03_05	Renouvellement de l'adhésion à l'association des Villes et villages où il fait bon vivre pour l'année 2023 moyennant la somme de 2 200 € HT soit 2 640 € TTC
2023_03_06	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle Sieste musicale et poétique avec l'association One kick pour une représentation le samedi 6 mai 2023 organisée par la médiathèque de Sorgues moyennant la somme de 220 €
2023_03_07	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle Radio-contes avec l'association Les arts buissonniers pour deux représentations le samedi 13 mai 2023 organisées par la médiathèque de Sorgues moyennant la somme de 1 267 €
2023_03_08	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle Voyage poétique autour du monde avec la compagnie Babouche à oreille pour deux représentations le samedi 13 mai 2023 organisées par la médiathèque de Sorgues moyennant la somme de 753,06 €
2023_03_09	Signature d'un contrat avec la société CULLIGAN VAUCLUSE (domiciliée aux ANGLES) pour assurer la mission d'entretien du matériel de traitement d'eau (adoucisseurs et pompes doseuses) pour les sites suivants : cuisine centrale, cuisines satellites (Maillaude, Le parc, Jean Jaurès, Bécassières, Elsa Triolet, Mistral, Gérard Philippe, Sévigné/Ramières), la crèche la Coquille, la tribune, la plaine sportive, le village ERO, la résidence autonomie. Le contrat prendra le 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024. Le montant annuel des prestations s'élève à 6 121 € HT soit 7 345,20 € TTC.
2023_03_10	Attribution d'une concession perpétuelle dans le cimetière au nom de ESPITALIER Corinne prenant effet à compter de la notification de la décision moyennant la somme de 1 822 €
2023_03_11	Renouvellement de l'adhésion au réseau Carel pour l'année 2023 moyennant la somme de 50 €
2023_03_12	Conclusion d'un avenant n°1 au marché à procédure adaptée pour la fourniture de denrées

alimentaires pour l'année 2023 - Famille 10 - 01 (produits surgelés ou congelés) lots 1, 2, 3, 4 et 6 passé avec POMONA PASSION FROID (domiciliée à NIMES) et visant à modifier les modalités de révision de prix afin de rétablir l'équilibre économique du marché

- 2023_03_13** Signature d'un contrat de location avec Cédric BUFFARD portant sur un logement situé à OLRON SAINTE MARIE pour un séjour de 3 nuits du 28 au 30 juin 2023 inclus afin de loger l'équipe des 6 professeurs de l'EMMD accompagnant les élèves de SORGUES lors de leur voyage de fin de projet culturel et pédagogique avec le Mandé Brass band et les orchestres CHAM de SORGUES et OLRON SAINTE MARIE. Le montant de la location et des charges s'élève à 500 €
- 2023_03_14** Attribution d'une concession perpétuelle dans le cimetière au nom de THAO Bliia et LY Ka prenant effet à compter de la notification de la décision moyennant la somme de 2 157 €
- 2023_03_15** Attribution d'une concession perpétuelle dans le cimetière au nom de GARGOWITCH Frankie prenant effet à compter de la notification de la décision moyennant la somme de 2 157 €
- 2023_03_16** Conclusion d'un marché à procédure adaptée pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - ordonnancement/pilotage et coordination des travaux de construction du Pôle petite enfance avec le cabinet MORERE (domicilié à AVIGNON). Le montant du marché est fixé à 45 024 € HT soit 54 028,80 € TTC. Le marché débutera à compter de sa notification pour une durée de 34 mois
- 2023_03_17** Conclusion d'un marché à procédure adaptée pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - phase chantier relative à la construction du Pôle petite enfance avec la SARL D'ARCHITECTURE BIGEAULT TAIEB (domiciliée à BONNIEUX). Le montant du marché est fixé à 40 000 € HT soit 48 000 € TTC. Le marché prend effet à compter de la date fixée dans l'ordre de service de démarrage pour une durée de 20 mois
- 2023_03_18** Signature d'un contrat avec la société ACS GRAND SUD - AUDIT CONTRÔLE SEURITE (domiciliée à INTRES) pour assurer la mission de vérification annuelle des aires de jeux d'enfants situées sur la commune. Le contrat prendra effet le 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025. Le montant annuel des prestations de maintenance s'élève à 750 € HT soit un 900 € TTC
- 2023_03_19** Signature d'un contrat avec la société GAMESYSTEM (domiciliée à MONTOBONNOT ST MARTIN) afin de procéder à la vérification et la maintenance périodiques des installations suivantes : centre administratif (ligne de vie patio), stade Badaffier (ligne de vie accès au pylône d'éclairage), plaine sportive stade de rugby (ligne de vie accès au pylône d'éclairage) et magasin (2 systèmes papillon en prêt). Le contrat prendra effet au 3 mars 2023 jusqu'au 3 mars 2024 moyennant la somme de 1 973 e HT soit 2 367,60 € TTC
- 2023_03_20** Signature d'un contrat avec ABIOLAB-LAEASE (domiciliée à SORGUES) pour assurer la mission de contrôle relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage, et de distribution d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux. Le contrat prendra effet le 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023. Le montant forfaitaire annuel des prestations, y compris 10 prélèvements supplémentaires en cas de contre-analyses, s'élève à 4 107,80 € soit 4 929,36 € TTC
- 2023_03_21** Signature d'une convention de formation avec ODF (domiciliée à ORANGE) pour une formation dont le thème est HABILITATION ELECTRIQUE BS INITIAL NIVEAU NON ELECTRICIEN du 6 au 7 avril 2023 pour un agent dans les locaux de l'organisme moyennant la somme de 275 € TTC
- 2023_03_22** Signature d'un contrat de maintenance de deux copieurs HP avec la société SYMBIOSE (domiciliée à THEZIERS) pour une durée de 5 ans à compter du 01/04/23. Le montant annuel est fixé selon les modalités suivantes : facturation trimestrielle au compteur réel et à terme échu :
- sur la base de 0,006 € HT la copie en noir (A4 et A3)
 - Sur la base de 0,06 € HT la copie en couleur (A4 et A3)

- 2023_03_23** Renouvellement d'une case du dépositaire dans le cimetière de la Ville à M. Steven KOSTICH pour une durée de 1 mois du 11/02/2023 au 10/03/23 moyennant la somme de 93 €
- 2023_03_24** Conclusion d'une convention avec la société Cat et Chris (domiciliée à PLAN D'ORGON) afin d'effectuer le ramassage, la capture, le transport des animaux errants, blessés, morts ou dangereux, du 09 avril au 31 décembre 2023 pour un montant maximum de 12 000 € TTC
- 2023_03_25** Signature d'une convention de formation avec ODF (domiciliée à ORANGE) pour une formation sur le thème Habilitation électrique BS initial non électricien, du 3 au 4 juillet 2023 pour deux agents, moyennant la somme de 550 € TTC
- 2023_03_26** Signature d'une convention de formation avec l'AFSA 84 (domiciliée à AVIGNON) pour une formation sur le thème Prévention secours civiques de niveau 1, le 8 juillet 2023 pour un agent, moyennant la somme de 60 € TTC
- 2023_03_27** Conclusion d'une modification contractuelle n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle petite enfance modifiant la composition du groupement et fixant une nouvelle répartition des honoraires entre cotraitants. Les autres clauses du marché sont inchangées
- 2023_03_28** Acceptation du premier versement d'indemnité, par l'assureur de la commune MAIF et d'un montant de 3 116,82 €, dans le cadre du vandalisme perpétré sur 3 caméras de surveillance
- 2023_03_29** Modification de l'article 3 de la décision SJ n°20/2021 en date du 28 septembre 2021 relative à la signature du marché d'assistance, de conseil et de suivi des assurances. Cet article est modifié comme suit : le marché prend effet à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de deux ans
- 2023_03_30** Signature d'une convention de formation avec NG FORMATIONS (domiciliée à ORANGE) pour une formation dont le thème est SSIAP 1 recyclage du 7 au 8 septembre 2023 pour un agent, moyennant la somme de 175 € TTC
- 2023_03_31** Conclusion d'une modification contractuelle n°2 au marché de Fourniture de carburant passé avec SADO INTERMARCHE (domiciliée à SORGUES) prolongeant la durée du marché de deux mois et augmentant le montant maximum de 5 160 € TTC. Le nouveau montant maximum du marché est de 64 200 € TTC

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL_2020_34 de la séance du Conseil Municipal du 11 Juin 2020, modifiée par la délibération DEL_2020_148 du 22 octobre 2020 et la délibération DEL_2020_184 du 17 décembre 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

Sur le rapport présenté par Thierry LAGNEAU;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des décisions du Maire.

Prend acte

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.